

# HMV



HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES  
HOPITAL CLAUDIUS REGAUD

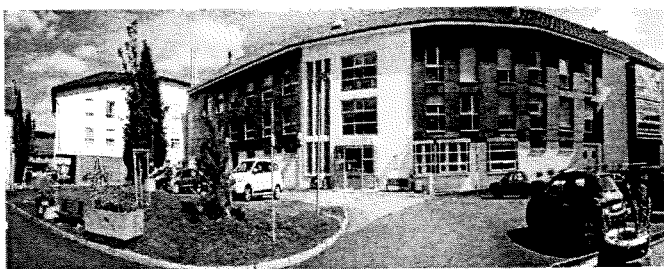


**Accueil de Jour**

**EHPAD LEA ANDRE**

### **L'accueil de jour**

a pour but d'accueillir des personnes âgées atteintes de maladie d'ALZHEIMER ou apparentées, durant la journée ou demi-journée. Son rôle est de soulager les aidants familiaux ,cela permet de familiariser la personne avec le personnel et la structure, afin de faciliter le passage en accueil définitif si nécessaire.



**Accueil EHPAD : 03.29.60.29.90.**

### NOTRE MISSION

Proposer un accueil personnalisé et adapté à chaque résident en tenant compte du rythme, des capacités et besoins de chacun, ceci dans un cadre d'hébergement et de vie agréable et fonctionnel avec l'aide de professionnels formés et qualifiés.

### NOS OBJECTIFS

Les objectifs de cette structure s'inscrivent dans une politique de maintien au domicile :

- Préserver, maintenir l'autonomie des personnes atteintes de troubles cognitifs.
- Permettre un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.
- Apporter un soulagement aux aidants en leur permettant de prendre un temps de répit.

### LA DEMANDE D'ADMISSION

L'usager (ou un proche, ayant-droit) sollicite l'agent chargé de l'accueil de l'EHPAD pour toute demande d'admission, par tout moyen à sa convenance (courrier, appel téléphonique, courriel) ou directement en se présentant à la résidence Léa André.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Léa ANDRE. L'agent responsable de l'accueil remet et/ou envoie le dossier d'inscription.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de plus de 60 ans et présenter des pathologies diagnostiquées de type maladie d'Alzheimer ou apparentées (stade léger à modéré), vivant à domicile.

### LA VALIDATION DE L'ADMISSION

La personne intéressée par une prise en charge est reçue avec l'aidant par le médecin coordonnateur et le cadre de santé afin d'être informée sur le fonctionnement de l'accueil de jour.

### LA CONSULTATION DE PRE ADMISSION

Cette consultation permet d'aborder la pathologie avec la personne et ses proches, son évolution et son retentissement sur l'entourage, et de recueillir les attentes de chacun.

Elle permet de mettre en place un programme d'accompagnement adapté, défini en partenariat avec la personne accueillie, sa famille et les professionnels de la structure.

Le médecin coordonnateur décide de l'admission et du nombre de journées de présence hebdomadaire en accord avec la famille.

Une journée « test » est proposée.

Un dossier d'accueil est remis au futur accueilli ou à son aidant, contenant toutes les pièces dont il aura à prendre connaissance ainsi que celles qu'il aura à compléter et à fournir.

### L'ADMISSION

L'admission est conclue à la signature du contrat d'accueil. Toutes les pièces demandées lors de la pré-admission devront être fournies le jour de l'admission.

Un courrier est envoyé par le médecin coordonnateur au médecin traitant ou référent l'informant de la prise en charge de son patient à l'accueil de jour.

### LE COÛT

Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le conseil Départemental des Vosges :  
pour 2022 ce tarif est fixé à 21.65 € pour la part hébergement.  
A cela, il faut ajouter la part dépendance qui s'élève à :

16.97 € pour les GIR 1 et 2,  
10.77 € pour les GIR 3 et 4,  
4.57 € pour les GIR 5 et 6.

L'EHPAD de Gérardmer n'organise pas le transport des usagers, aussi, un forfait transport est versé à la famille.  
Ce dernier est calculé selon les barèmes fixés par l'assurance maladie, soit en 2017 à 0.30 euros par kilomètre parcouru dans la limite du plafond du forfait journalier de frais de transport fixé annuellement.

Le plafond journalier de transport fixé par l'arrêté du 05 mai 2017 est fixé à 11,91 euros.

## PRESTATIONS ASSURÉES PAR L'ACCUEIL DE JOUR

La capacité d'accueil est de 6 personnes. L'accès à l'accueil de jour est sécurisé.

Il comporte : un espace d'activités, un jardin sécurisé, un espace de repos constituant le lieu de vie disposant d'un cabinet de toilette avec douche.

Les personnes sont accueillies par un soignant et une animatrice du lundi au vendredi sauf les jours fériés et les week-ends. Elles sont invitées à participer aux activités proposées dans les secteurs d'unité de vie protégée. L'arrivée se fait sur une plage horaire :

En journée complète : 9h30 à 16h30

En demi-journée :

- Arrivée 09h30/10h30 - Départ 13h00/13h30
- Arrivée 13h00/13h30 - Départ 16h00/16h30 l'après midi

## ATELIERS

Il s'agit de proposer aux personnes accueillies du bien-être, du plaisir et de la détente.

Les activités permettent d'entretenir les capacités de la personne accueillie, notamment dans le domaine cognitif et dans celui de l'autonomie.

L'objectif recherché est de donner du sens, de créer un lien social au sein d'une petite communauté, dans un contexte convivial.

## RESTAURATION

Chaque matin, une collation est servie, à midi un repas complet et l'après midi un goûter est proposé au sein du secteur d'unité de vie protégée.

Les menus sont adaptés à chaque usager et à chaque régime particulier.

Les repas sont pris avec le personnel dans une ambiance chaleureuse.

**Pour nous  
contacter**

**Pour tout renseignement ou demande de pré admission, veuillez contacter l'agent chargé de l'accueil :**

**Téléphone : 03.29.60.29.90.**

**Télécopie : 03.29.60.29.14.**

**Mail : julie.remy@chi-hmv.fr**



**EHPAD Léa André  
22 Boulevard Kelsch  
88400 GÉRARDMER  
☎ 03.29.60.29.90.**